

des cuisines de l'hôpital de Coqualeetza. Mon honorable ami n'a peut-être pas entendu ma réponse, mais la question qu'il a soulevée est à l'étude.

Il s'agit d'un générateur auxiliaire à North-Battleford. Les pannes d'électricité y sont fréquentes et les éventualités y ont été alarmantes. Nous avons dû accomplir des travaux à cet endroit. A Cardston, nous remplaçons une chaudière à basse pression qui est usée. Nous avons un montant de \$180,000 qui est destinée à de nouvelles constructions à Baker-Lake, à Fort-Providence (dans le district de Mackenzie) et à Obedjiwan (dans la province de Québec) et Little-Grand-Rapids (au Manitoba). Le reste du crédit regarde l'achat et le transport d'accessoires d'éclairage et autre équipement destiné à tous nos hôpitaux d'une façon générale.

**M. Castleden:** Ce matériel d'éclairage correspond à cet autre montant de \$378,000?

**L'hon. M. Martin:** Oui.

**M. Castleden:** C'est bien du matériel d'éclairage?

**L'hon. M. Martin:** \$378,000.

**M. Castleden:** C'est le montant mais je me demandais si c'était bien tout du matériel d'éclairage.

**L'hon. M. Martin:** Non, non. C'est du matériel d'éclairage, de transport et autre matériel d'une façon générale. C'est de l'équipement général d'hôpital: du matériel de rayons X et de salle d'opérations.

**M. Castleden:** Pouvez-vous nous fournir le montant total du contrat relatif aux travaux de construction à Fort-Qu'Appelle?

**L'hon. M. Martin:** \$50,000.

**M. Castleden:** S'agit-il de l'immeuble?

**L'hon. M. Martin:** Non, c'est un raccord avec les installations d'aqueduc et d'égout de la municipalité et le crédit vise également à l'installation de nouveaux dispositifs de lutte contre l'incendie.

**M. Castleden:** Et quel est le prix du contrat relatif à la maison des infirmières que vous êtes en train de bâtir à cet endroit?

**L'hon. M. Martin:** \$80,000.

(Le crédit est adopté.)

259. Subventions aux hôpitaux qui soignent les Indiens et les Esquimaux, \$64,000.

**M. Barnett:** Je veux poser une ou deux questions au ministre. Ai-je raison de croire qu'il s'agit de subventions visant les frais d'exploitation des hôpitaux?

**L'hon. M. Martin:** Non. Il s'agit de subventions aux hôpitaux qui soignent les Indiens et les Esquimaux.

[L'hon. M. Martin.]

**M. Barnett:** S'agit-il de subventions pour le fonctionnement des hôpitaux ou pour leur construction?

**L'hon. M. Martin:** Il s'agit de subventions pour la construction.

**M. Barnett:** Le ministre pourrait-il donner les subventions en détail?

**L'hon. M. Martin:** Le montant de \$44,000 est destiné à notre infirmerie de Nain, au Labrador; il y a ensuite \$10,000 pour notre hôpital général de la Reine Charlotte, à Skidegate-Inlet, en Colombie-Britannique, et nous verserons un montant pour la construction d'un hôpital à Alert-Bay, aussi en Colombie-Britannique.

**M. Bryson:** Le ministre a-t-il aussi les chiffres pour la Saskatchewan?

**L'hon. M. Martin:** Je n'ai rien de plus que ce que j'ai déjà dit au député qui a posé la question.

(Le crédit est adopté.)

263. Études sur l'assurance-santé et administration des subventions générales à l'hygiène, \$108,355.

**M. Knowles:** Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelques mots à ce que j'ai dit au sujet des propositions d'assurance-hospitalisation faites aux provinces par le gouvernement fédéral.

Bien qu'il n'ait cité que quelques passages de ce que j'ai dit au comité des prévisions budgétaires, le ministre ne s'est pas trompé, hier soir, en consignait au compte rendu certains de mes propos indiquant que notre groupe souhaite que ces propositions du gouvernement fédéral soient bientôt appliquées. Nous exprimons de nouveau cet espoir et nous assurons le ministre de notre appui en ce sens, même si nous n'avons pas caché que ces propositions restent insuffisantes.

En 1956, la réalisation d'un programme général d'assurance-santé d'intérêt national ne devrait pas être encore si éloignée. Le ministre connaît nos sentiments. Il sait que le commencement d'exécution de ce programme que constitueront les dispositions qu'il présentera au Parlement après avoir obtenu l'adhésion des provinces ne nous empêchera pas de réclamer des mesures conduisant à la réalisation intégrale de ce programme, y compris les prestations en cas de maladie, qui viendront combler la perte de revenu causée par le chômage du chef de famille.

Néanmoins, monsieur le président, ayant prononcé hier soir un discours où j'exposais nos buts généraux en ce domaine, je vais maintenant me contenter de formuler quelques observations en ce qui concerne les propositions effectivement soumises aux provinces par le Gouvernement.

Disons franchement que ce qui nous préoccupe, c'est que le temps passe. Le ministre